

D'LËTZEBUERGESCH SPROOCH ENDLÉCH AN DER SCHOUL !

LE FRANCIQUE LUXEMBOURGEOIS ENFIN À L'ÉCOLE !

Réalités et devenir.

La nécessaire implication du service public d'Éducation .

La question de la langue régionale a été tabouisée pendant près de 25 ans. Alors qu'une porte venait de s'entrouvrir avec la mise à disposition d'un enseignant pour l'enseignement du francique luxembourgeois, on a déjà l'impression que notre institution le regrette, qu'elle bloque du pied pour vite enclencher le verrou de sécurité.

Que craint-on ?

On n'a jamais autant interrogé, sondé, évalué, que lorsqu'il s'agissait de l'enseignement du francique luxembourgeois.

Parallèlement, on n'a jamais autant révélé l'adhésion des parents d'élèves, des élus, des enseignants à un projet.

Paradoxalement, le Service Public n'a jamais été aussi récalcitrant à servir un Public dont il sait qu'il n'attend que ça !

Il nous appartient aujourd'hui d'exiger que le service public d'Éducation Nationale engage clairement et équitablement le débat de la langue régionale et respecte les demandes parentales .

Le francique a été délibérément assimilé à l'allemand.

Dans aucune autre région la langue régionale n'a été assimilée à une langue nationale.

Le francique luxembourgeois est langue régionale et langue nationale. Par un raisonnement on peut plus plus kafkaïen, on refuse d'appliquer au luxembourgeois ce qui vaut pour l'allemand.

Pourtant, il est urgent d'ouvrir de nouveaux sites d'enseignement du luxembourgeois dans toutes les écoles où une demande majoritaire s'exprimera. Il est on ne peut plus nécessaire d'entrevoir des perspectives de développement transfrontalier de cet enseignement en partenariat avec nos voisins Luxembourgeois.

ÉTAT DES LIEUX

Actuellement, l'enseignement du luxembourgeois est dispensé dans 11 écoles répertoriées dans le tableau ci-contre.

En maternelle et élémentaire, 278 élèves sont concernés. Au collège de Sierck les Bains, 49 élèves (32 en 6ème, 8 en 5ème et 9 en 4ème) suivent un enseignement du luxembourgeois.

Aujourd'hui, 327 élèves sont donc concernés par cet enseignement alors qu'en 2004-2005, ils étaient 164.

A noter qu'un tel enseignement se pratique aussi au collège de Bouzonville et que tous les ans, l'option "Langue et Culture Régionale" au baccalauréat enregistre plus de 1000 inscriptions.

L'enseignement du francique luxembourgeois est effectué par des enseignants habilités, des enseignants diplômés (les diplômes reconnus internationalement sont délivrés par le Centre des Langues de Luxembourg dépendant du Ministère luxembourgeois de l'Education Nationale) ainsi que des intervenants extérieurs habilités.

Deux stages « enseigner le luxembourgeois » (une semaine chacun) ont été mis en place dans le cadre du Plan Départemental de Formation Continue 2005/2006.

Le SNUIPP Moselle a organisé trois stages de formation syndicale sur la question de l'enseignement du francique luxembourgeois.

lieu	niveau	effectif rentrée 2005
Montenach	CP	16
	CE1-CE2	18
Manderen	GS	14
Kirsch les Sierck	CM1	13
Rustroff	GS	7
Merschweiler	CP-CE1	17
Ritzing	CE1-CE2	19
Launstroff	CM1-CM2	14
Gavisse	CE2-CM1	7
Koenigsmaker	GS	21
Sierck les Bains	GS	33
	CP	25
	CE1	26
	CE2	24
	CM1	24
TOTAL		278

ENSEIGNEMENT DU LUXEMBOURGEOIS AU COLLÈGE DE SIERCK-LES-BAINS L'OPTION LCF

(Langue et Culture Franciques)
Année scolaire 2005-2006

En 6ème, deux groupes de 16 élèves chacun ainsi qu'un groupe de 8 élèves en 5ème et un groupe de 9 élèves en 4ème suivent un enseignement du francique luxembourgeois, soit un total de **49 élèves**

Environ 10% de ces élèves ont suivi un enseignement de langue et culture francique au cycle 3.

Environ 10% ont bénéficié de séances d'initiation au francique luxembourgeois en GS ou en cycle 2.

Environ 6% ont un fort substrat en langue régionale francique luxembourgeoise. Les autres, soit environ 74%, sont peu ou prou primo-apprenants.

En 6ème & 5ème les enseignants utilisent la méthode thématique d'apprentissage du luxembourgeois réalisée en stage Education Nationale (6ème : Eenheet 1 bis 7 et 5ème: Eenheet 8 bis 14).

En 4ème, c'est la Méthode "Lëtzebuergesch fir all Dag" / Niveau 1 qui est employée.

A chaque niveau, des travaux sur la culture régionale francique sont réalisés. (suivant projets groupes).

Un Projet de visite culturelle au Luxembourg avec les groupes de 6ème est envisagé pour l'année 2006-2007 dans la perspective d'un partenariat avec le Centre de Documentation et d'Action Interculturelle (travaillant pour le Ministère de l'Education Nationale Luxembourgais).

L'enseignement du luxembourgeois ne bénéficie actuellement d'aucune ligne de subventionnement.

Seul le fonds MLING a permis l'achat de quelques livres.

Diverses actions sont également mises en oeuvre :

- Durant le 3ème trimestre 2005-2006, en collaboration avec les élèves inscrits à l'option LCF, réalisation d'un dépliant A4 recto-verso à l'attention des parents d'élèves de CM2 de tout le secteur de recrutement du Collège.

- Participation de tous les élèves de l'option LCF à la représentation du spectacle « Dis voir ! » de contes de Lorraine francique (par la Cie Himmelsteng). Cette initiative est conjointe avec le programme de français de 6ème sur la thématique du conte. Spectacle + questions des élèves à l'issue de la représentation

- Travail en lien avec l'outil informatique :
* Apprentissage en ligne de la langue luxembourgeoise sur le site e-learning du Quattropole (Metz-Trèves - Sarrebrück-Luxembourg) et Utilisation d'un dictionnaire fr-lux /lux-fr on line

PLATT AN DER SCHOUL: HISTORIQUE

L'officialisation de l'enseignement des langues régionales en France remonte au début des années cinquante, avec la loi Deixonne de 1951 qui donnait pour la première fois un cadre à la prise en compte par l'Education Nationale de certaines langues : occitan, breton, etc... Bien sûr le francique ne faisait pas partie de la liste.

Jusqu'à présent la seule politique menée en Moselle est en faveur de l'allemand, qui est considéré par l'administration comme la langue régionale exclusive de la Moselle germanophone. Cela se traduit dès 1973 par la mise en place d'un enseignement de l'allemand à l'école primaire en CM1 et CM2, avec la méthode Holderith (sur le modèle de ce qui se pratique en Alsace). C'est d'ailleurs la définition de la langue régionale en Alsace énoncée par le recteur d'Académie Deyon qui va constamment servir de référence aux autorités académiques en Moselle pour barrer la route à toutes les initiatives en faveur du francique : la langue régionale « des pays mosellans » est l'allemand sous sa forme écrite et les dialectes sous sa forme orale, avec pour conséquence des mesures prises uniquement pour l'enseignement du Hochdeutsch pur et simple. Cette position ne variera pas d'un pouce, jusqu'en 1995, où petit à petit la porte va s'entrouvrir pour le luxembourgeois.

Quelques dates clés :

21 juin 1982 : Circulaire Savary : donne un cadre à l'enseignement des langues régionales et précise différentes modalités d'enseignement.

Janvier 1983 : Projet de maître itinérant (8 écoles concernées : Launstroff, Merschweiler, Montenach, Grindorff-Bizing, Apach, Inglinge, Beyren-les-Sierck, Budling, avec 12 délibérations de conseils municipaux). En juin 83 : 85,3% des familles concernées se déclarent favorables. Le projet est rejeté par l'I.A., car ne faisant pas partie d'un dispositif existant !

1984 : Circulaire Académique sur l'enseignement des langues qui ne laisse place qu'à l'enseignement de l'allemand sous couvert de langue régionale.

1985/86 : Examen CAFIMF, option LCR : Jo Nousse demande à passer une épreuve en francique luxembourgeois dans le cadre de la spécialisation « langue et culture régionales ». Courriers de

refus du recteur et de l'I.A qui imposent l'allemand. Recours devant le Tribunal Administratif.

Fin des années 80, création d'ateliers pédagogiques de « langue et culture francique » dans les collèges de Sierck, Bouzonville et Hombourg-Haut.

10 septembre 1990 : nouvelle circulaire Académique : Voie Spécifique Mosellane (VSM). Le francique n'y est évoqué en préambule que comme un tremplin vers l'allemand. C'est toujours le seul enseignement de l'allemand qui est imposé.

30 avril 1991 : Décision du Tribunal Administratif de Strasbourg qui annule les décisions de l'I.A. et du Recteur pour abus de pouvoir.

Juin 1993 : Questionnaire sur l'enseignement des langues vivantes. Pour la première fois, on y fait référence nommément au francique

(sous ses trois variantes). Mais le questionnaire déjà en v o y é dans toutes les écoles en avril n'est diffusé dans les écoles de la zone dialectophone que le 17 ou 18 juin avec retour pour le 26 juin ! Et surtout obligation d'enseignement

du francique de consulter, dans ce court intervalle, les parents et de réunir le Conseil d'Ecole : mission quasi impossible à quelques jours des vacances !

3 mai 1995 : Entrevue avec l'I.A. (la nième !). A notre grande surprise, l'I.A. s'engage à mettre en place un enseignement du luxembourgeois sous réserve d'une enquête préalable dans les familles.

Juin 1995 : Enquête sur le secteur de Sierck : 51,2 % de réponses positives (malgré la forme du questionnaire qui précisait en caractères gras que « cet enseignement se ferait, pour l'élève, en lieu et place de l'enseignement de l'alle-

mand ou d'une autre langue vivante » ! Alors que 424 familles (représentant 491 élèves) étaient demandeuses, seuls trois sites pilotes sont mis en place par l'I.A., de quoi répondre à 10% seulement de la demande parentale !

1995/96 : Mise en place de stages de formation.

A partir de la rentrée 1996/97 : Enseignement à Rustroff, Berg-sur-Moselle et Ritzing-Launstroff, puis au collège de Sierck où le club qui fonctionnait depuis plusieurs années déjà est transformé en option LCR. Le luxembourgeois est intégré à la VSM.

2001 : mise en place d'un enseignement à Sierck

Juin 2003 : Première réunion du Conseil académique des langues régionales (créé le 6 février 2003, suite à un décret paru le ...31/07/2001). L'administration fait surtout état de ses efforts en faveur de l'allemand. Les associations protestent et demandent comme toujours que le francique soit pris en compte et que pour le cas du luxembourgeois, tout soit mis en oeuvre pour que son enseignement s'étende et que soit répondu à la demande des parents.

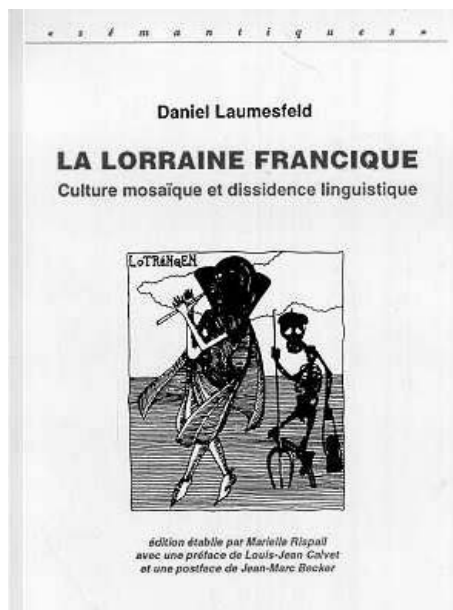
Juin 2004 : Nouvelle réunion du Conseil académique. Suite à un sondage très contestable effectué sur une poignée d'écoles, l'I.A. n'autorise l'enseignement du luxembourgeois qu'à Montenach. Par ailleurs, la possibilité de créer un poste de maître itinérant est avancée.

Septembre 2004 : Devant le refus d'Inspection Académique de répondre à l'ensemble des demandes parentales, la commune de Roussy-le-Village (canton de Cattenom) met en place des cours de luxembourgeois avec l'aide du Ministère luxembourgeois de l'Education et la Communauté des Communes de Cattenom et environs

Janvier 2005 : Au cours d'une réunion d'un groupe de travail à l'I.A., M. Darras s'engage à mettre un moyen à disposition d'un enseignement itinérant à partir de la rentrée 2005.

A la rentrée 2005/2006 : Affectation d'un maître itinérant sur le secteur de Sierck. Début de l'enseignement du francique luxembourgeois à l'école de Koenigsmacker.

Octobre 2005 : le SNUIPP Moselle organise sa première conférence sur le Platt à l'école : « De Platt an der Schoul - Réalités et Devenir, la nécessaire implication du service public d'Education »



L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES RÉGIONALES À L'ÉCOLE: LES RÉFÉRENCES

Un enseignement de langue et culture régionales a été introduit dans les établissements scolaires situés dans la zone d'influence de ces langues par la **loi n°51-46 du 11 janvier 1951** (loi dite loi Deixonne) .

Ce texte constitutif de l'enseignement des langues régionales a défini son organisation à tous les niveaux du cursus scolaire (école, collège, lycée, enseignement supérieur) et a précisé les langues régionales alors concernées, en fonction des chaires d'enseignement existantes : le breton, le basque, le catalan et la langue occitane. Cet enseignement a ensuite été étendu au corse (1974), au tahitien (1981), aux langues régionales d'Alsace (1988), aux langues régionales des pays mosellans (1991), aux langues mélanésiennes (1992) et au créole (2002). Il a été dispensé, jusqu'en 1982, dans le cadre d'activités dirigées facultatives.

Les **circulaires des 21 juin 1982** (BO n°26 du 1er juillet 1982) et **30 décembre 1983** (BO n°3 du 19 janvier 1984) ont conféré à l'enseignement des langues et cultures régionales non plus le statut de matière facultative, mais celui d'une matière spécifique disposant, de la maternelle à l'université, d'un cadre horaire, de programmes, d'épreuves d'examen, de personnels formés et de programmes de recherche pédagogique et scientifique.

La **loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989** -a confirmé la place des langues régionales dans la formation dispensée par le système éducatif en mentionnant que cette formation peut inclure un enseignement de langues et cultures régionales à tous les niveaux.

En 1995, une nouvelle impulsion donnée à cet enseignement s'est traduite par des mesures d'organisation générale visant à améliorer le dispositif adminis-

tratif et pédagogique en faveur de ces langues ainsi que par la mise en place à l'école primaire et au collège d'un enseignement bilingue en langue régionale.

En 2001, sont institués les Conseils Académiques des Langues et Cultures Régionales.

En juin 2003, un programme d'enseignement langue régionale des pays mosellans est publié au Bulletin Officiel de l'Education Nationale

La **loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005** prévoit à l'article 20 qu'"un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'Etat et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage." -(JO n°96 du 24-4-2005 ; Encart BO n°18 du 5-5-2005)

ENSEIGNEMENT DES LANGUES RÉGIONALES

Année scolaire 2003-2004

Langues régionales	Effectifs
Basque	2 820
Breton	6 550
Catalan	1 648
Corse	7 377
Créole	1 173
Gallo	250
Occitan-langue d'oc	17 617
Langues régionales d'Alsace	28 697
L. régionales des pays mosellans	42
Tahitien	9 169
Langues mélanésiennes	125
Total	76 068

source DESCO 2005



LE FRANCIQUE

C'est par ce terme que l'on désigne la langue plus couramment appelée le « Platt », parlée aujourd'hui encore par près de 300.000 personnes

dans plus de la moitié du département de la Moselle, mais également par des centaines de milliers de personnes en Allemagne (Sarre, Rhénanie-Palatinat,...), au Luxembourg et dans une petite partie de la Belgique. Avec au moins quinze siècles d'existence, cette langue germanique est bel et bien différente de l'allemand et plus ancienne que l'allemand et le français.

et Clovis et Charlemagne parlaient déjà le Platt !.....

Trois formes de francique sont parlées en Moselle :

le **francique mosellan** dans le pays de Nied,
le **francique rhéna** du bassin houiller jusqu'à l'Alsace
le **francique luxembourgeois** au Pays des Trois Frontières.

LE LUXEMBOURGEOIS : UNE LANGUE À PART ENTIÈRE

Le luxembourgeois est une langue d'origine francique. Le luxembourgeois est depuis 1984 la langue nationale au Luxembourg, mais c'est

également la langue régionale de tout le Pays des Trois Frontières (cantons de Cattenom, Metzervisse et Sierck). Le francique luxembourgeois possède une

vital pour l'équilibre économique de notre région. Le bassin d'emploi de Thionville représente à lui seul 80% des frontaliers du département qui vont travailler au Luxembourg ! Connaître la langue luxembourgeoise constitue un formidable atout économique.

L'initiation au luxembourgeois, langue historique du pays thionvillois, facilitera plus tard l'apprentissage de langues étrangères comme l'allemand ou l'anglais.

La sensibilisation à la langue luxembourgeoise constitue une première ouverture sur l'interculturalité et les réalités européennes.

L'enseignement du francique luxembourgeois au Pays des Trois Frontières contribue à l'enrichissement de l'offre d'enseignements de

langues voulue par le Ministère de l'Education Nationale.

La connaissance du francique luxembourgeois contribue à renforcer la solidarité intergénérationnelle par la persistance de la pratique linguistique francique et d'un fort substrat culturel.

L'option Langue et Culture Francique est validée au Brevet des Collèges au titre des « langues et cultures régionales ».

C'est une option au Baccalauréat depuis plusieurs années.

La connaissance du luxembourgeois est validée par toute une série de diplômes à valeur européenne.



LE FRANCIQUE EN MOSELLE :
UNE LANGUE QUI SE PARLE DANS LA MOITIÉ DU DÉPARTEMENT.

grammaire, des dictionnaires (dont un dictionnaire français-luxembourgeois/luxembourgeois-français de plus de 48000 items !) et utilise l'orthographe codifiée officielle luxembourgeoise (Réforme de 1999).

Le luxembourgeois est sans conteste une langue à part entière officiellement reconnue par la Communauté Européenne.

L'INTÉRÊT D'UN ENSEIGNEMENT DU LUXEMBOURGEOIS

Il est évident à plusieurs titres :

Le Pays des Trois Frontières est situé à proximité du Luxembourg où, chaque jour, près de 60.000 Mosellans vont travailler. Ce petit pays est extrêmement

QUAND L'ADMINISTRATION ENQUÊTE

En 2004, l'Administration de l'Education Nationale mène une seconde enquête concernant la mise en place d'un enseignement du francique luxembourgeois (après avoir « oublié » de comptabiliser les élèves qui suivent un enseignement du luxembourgeois lors de l'enquête sur l'enseignement des langues en Moselle au cours de l'année scolaire 2001/2002 !)

L'enquête a été proposée en mai 2004 aux Directrices/teur de 5 écoles seulement (Contz, Haute-Kontz, Montenach, Rettel et Roussy-le-Village).

Les deux parents (d'élèves fréquentant le CE1 dans ces 5 écoles), après un préambule signalant que **l'allemand est la priorité du département de la Moselle**, avaient à signer éventuellement le texte suivant : « **Demandons la mise en place d'un enseignement de la langue luxembourgeoise que notre enfant suivra dans les conditions suivantes :**

* **Il s'agit d'un premier apprentissage, mon enfant n'a actuellement débuté aucun apprentissage de langue étrangère.**

* **Cet apprentissage sera poursuivi sur l'ensemble de la scolarité élémentaire.**

* **Nous nous engageons à ce que notre enfant poursuive l'enseignement de cette langue au Collège Charles de Gaulle de Sierck-les-Bains dans le cadre des ateliers qui y sont menés. »**

En alinéa : **Condition de mise en place de cet apprentissage : au moins 10 élèves concernés dans l'école.**

D'abord, pourquoi avoir conduit cette enquête en catimini ? L'enquête s'est déroulée dans le plus grand secret. Les syndicats, de même que les autres partenaires de la Commission Académique, n'étaient même pas au

courant !

Ensuite, le choix de ces quelques villages s'avère bizarre : quelles peuvent bien être les demandes spéciales émanant des communes pour que ce choix ait été effectué ? Et selon quels critères ? En 1995, l'enquête avait au moins le mérite de la logique : c'était le secteur de recrutement du Collège de Sierck-les-Bains dans son ensemble qui avait été retenu. Au stage FSU de Sierck-les-Bains (janvier 2004), la revendication d'une enquête globale sur l'ensemble de l'aire linguistique luxembourgeoise avait été formulée.



colloque à Sierck les Bains en octobre 2005

Il s'avère que l'ensemble des collègues réceptionnant les formulaires n'ont été aucunement informés des tenants et des aboutissants de la question posée. Ils devaient transmettre, un point c'est tout. Du coup, la formulation restrictive des questions de l'enquête a constitué un facteur qui a dû influencer les résultats . a/ le nombre de 10 élèves nécessaires pour qu'un enseignement du luxembourgeois puisse avoir lieu était évidemment impossible à atteindre à Haute-Kontz notamment où seuls ...4 élèves fréquentaient le CE1 cette année-là ! Même chose pour Contz-les-Bains où seulement 8 élèves fréquentaient le CE1.

b/ l'engagement des parents à inscrire leur enfant aux « ateliers » (sic !) du Collège de Sierck-les-Bains en 6^{ème}. Aberrant et impensable pour Roussy-le-Village qui se trouve hors du secteur de recrutement du Collège de Sierck, et très éloigné de Sierck ! Pas étonnant que

le plus mauvais score ait été enregistré là-bas !

Pour toutes ces raisons, l'enquête diligentée par l'IA apparaît comme une manœuvre destinée à minorer la demande parentale en faveur du francique luxembourgeois. C'était déjà l'objectif de l'IA avec l'enquête de 1995, mais là les ficelles sont bien plus grosses !

Malgré tout, 60% de réponses positives, ce qui constitue une augmentation par rapport à l'enquête de 1995 (nb : 51%).

Les résultats de l'enquête :

Roussy-le-Village : 6 favorables sur 16 (cf notre analyse)
Haute-Kontz : 2 sur 4 (cf notre analyse)
Montenach : 12 sur 13
Contz-les-Bains : 7 sur 8
Rettel : 8 sur 11

NB : à l'issue de cette enquête, seul le site de Montenach avait été débloqué pour l'enseignement du luxembourgeois.

NB : à Contz-les-Bains, la quasi-totalité des familles avaient demandé l'enseignement du francique luxembourgeois pour leur enfant en cycle 3. L'enseignant en place, lui, e s t

habilité en anglais. Savez-vous la langue qui y est enseignée actuellement ? l'allemand, par une intervenante extérieure ! Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?...

LANGUE REGIONALE : LA FSU SE POSITIONNE

Publication au BOEN d'un alinéa au préambule du texte paru au BOEN hors-série n°2 du 19 juin 2003, spécifiant que **le francique luxembourgeois, en même temps langue nationale au Luxembourg et langue régionale en France, est une langue à part entière avec une forme écrite spécifique, codifiée et universellement reconnue.** Cette mise au point aura le mérite de mettre enfin les textes du Ministère de l'Education Nationale en phase avec la reconnaissance de la langue luxembourgeoise au niveau des instances européennes.

AU NIVEAU DES ÉCOLES :

- **Annnonce claire**, par le Bulletin Départemental, de la possibilité d'un enseignement du luxembourgeois dans toutes les écoles du Pays des Trois Frontières qui en feraient la demande.

- Appel, également par l'intermédiaire du B.D. et des Notes de Service des IEN de Yutz et d'Uckange, en direction des enseignants pour qu'ils demandent leur **habilitation en luxembourgeois**. Cet appel sera relayé également par les écoles en direction d'éventuels intervenants extérieurs.

- **Création de plusieurs postes budgétaires** de Professeurs des Ecoles Itinérants pour l'enseignement du luxembourgeois au Pays des Trois Frontières.

- Formation des enseignants et réalisation d'outils pédagogiques lors de **stages du PDFC et de groupes de travail en circonscription** (validés dans le cadre du quota de 36 heures).

- Réalisation d'une enquête auprès de toutes les écoles du secteur de recrutement du Collège de Sierck-les-Bains (dans un premier temps), puis dans les secteurs de tous les autres collèges du Pays des Trois Frontières (dans un second temps) visant à sonder les demandes parentales (parents des élèves de CE1) concernant l'enseignement du luxembourgeois. Un enseignement du luxembourgeois devra être mis progressivement en place (en respectant bien sûr la continuité pédagogique) **dans toutes les écoles où la majorité des parents d'élèves se seront prononcés en faveur de l'enseignement du luxembourgeois.**

- Qu'une **réflexion** soit engagée au niveau des possibilités de constitution de **classes biculturelles français-luxembourgeois.**

- **Mise en place d'un enseignement de la culture régionale francique.** Cet enseignement de la culture régionale ne concerne pas seulement le Pays des Trois Frontières, mais toute l'aire linguistique francique en Moselle.

AU NIVEAU DES COLLÈGES :

- **Conforter** dans un premier temps le

dispositif du Collège de Sierck-les-Bains : option « Langue et Culture Franciques » présente de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Mise en place, pour les 4^{ème} et 3^{ème} de section européenne, d'une heure/semaine à substrat luxembourgeois (langue et culture) dans le cadre des deux heures optionnelles. Un tel dispositif a été avalisé par la Commission Académique des Langues et Cultures Régionales en juin 2005.

- Pour les autres Collèges concernés au Pays des Trois Frontières (Volmerange-les-Mines, Hettange-Grande, Yutz, Kédange-sur-Canner,..) mise en place progressive d'une **option de luxembourgeois (langue et culture régionales)**, ouverte à tous, à partir de la 6^{ème}.

- **Information claire et précise** (dépliant) concernant cette possibilité optionnelle à l'attention de l'ensemble des parents d'élèves de CM2.

AU NIVEAU DES LYCÉES DE THIONVILLE:

Accompagnement, dès la seconde, des lycéens ayant suivi ces options en collèges en vue de la préparation de l'épreuve « Langues et Cultures Régionales » (voir encadré) du Baccalauréat.

AU NIVEAU DES RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES :

- Mise en place, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Luxembourgeois, d'un **partenariat transfrontalier**, à l'instar de ce qui est réalisé avec la Sarre afin de permettre des jumelages d'écoles

- une formation de base pour l'enseignement du luxembourgeois à l'intention des enseignants français

- la venue d'Erzëierinnen luxembourgeoises dans les écoles

- des échanges d'enseignants dans le cadre de l'enseignement du français au Luxembourg et de l'enseignement du luxembourgeois en France.

AU NIVEAU DE LA SUPERVISION :

- Mise en place, dans le cadre de la « Commission Académique des Langues et Cultures Régionales », d'un « **Groupe de pilotage pour l'enseignement du francique luxembourgeois** ».

- Mise en place, dans le cadre de la « Commission Académique des Langues et Cultures Régionales », d'un « **groupe de travail sur l'enseignement de la culture régionale francique** » (francique luxembourgeois, francique mosellan et francique rhénan). Cet enseignement concerne toute l'aire linguistique francique en Moselle

En Moselle, un tiers de la population parle le francique, langue régionale héritée des Francs et antérieure à l'allemand.

En matière d'enseignement, la tendance est fortement à l'assimilation entre allemand et langue régionale.

Or si en Sarre, en Moselle et au Luxembourg, on parle la même langue, ce n'est pas de l'allemand dont il s'agit mais plutôt d'un de ses ancêtres.

Lieu de promotion de la culture et d'intégration sociale, l'école publique ne peut nier cette situation au risque de voir se développer des classes privées se contentant de créer les futures adaptations économiques.

Les langues et cultures régionales sont riches de repères culturels, historiques, géographiques, de compétences linguistiques, d'apports divers oeuvrant dans le sens du droit à la différence, de l'ouverture sur d'autres cultures, de l'éducation citoyenne.

En 1998, le SNUIPP demandait la reconnaissance du francique comme langue de France. Cette revendication est réalisée, notamment au vu des circulaires et décrets de juin 2003 ainsi que par la mise en place d'un concours de recrutement de professeur des écoles spécifique. Néanmoins, cette reconnaissance demande à être vérifiée dans les faits.

Ces considérations amènent le SNUIPP 57 à demander :

- la valorisation du francique, sous ses trois formes, en tant que langue de communication transfrontalière notamment dans le cadre scolaire

- son inscription dans une vision dynamique, tolérante et progressiste des langues intégrant les langues et cultures d'origine

- la réalisation d'une enquête auprès des parents d'élèves des secteurs géographiques concernés, pour évaluer leur disposition à la mise en place d'un enseignement de la langue régionale en commençant par les zones frontalières du Luxembourg

- la création de postes de maîtres itinérants pour prendre en charge les enseignements de la langue régionale

SNUIPP Moselle
Congrès de Morhange - mai 2004

TEMOIGNAGES

L'ENSEIGNEMENT DU FRANCIQUE LUXEMBOURGEOIS AU COLLÈGE DE SIERCK

1995 marque le début de l'apprentissage officiel des langues et culture franciques luxembourgeoises au collège de Sierck-les-Bains.

Au départ, cela s'est fait sous forme de club n'accueillant que des volontaires en dehors des heures de cours (recherches sur la culture locale et initiation au francique luxembourgeois). Ceci a abouti à la mise en place d'un P.A.E. (Projet d'Action Educative) auquel se sont associés une douzaine de professeurs, le tout ayant donné lieu en fin d'année à une exposition rassemblant des contes, des reportages illustrés sur la vie d'autrefois dans nos campagnes, la fabrication d'objets anciens (en atelier de menuiserie), de schémas expliquant la distillerie (après une visite organisée chez un bouilleur de cru), ... Avec commentaires en francique et en français.

Sous l'impulsion du Principal du collège, dès 1996 s'est ouverte une section L.C.F. (Langue et Culture Francique), discipline optionnelle comprise dans l'emploi du temps des élèves à raison d'1 h 30 par semaine. Ceci n'a pu se réaliser que sur une forte demande des parents (sondage effectué dans les 23 communes du canton de Sierck-les-Bains).

Dans le même temps, une initiation au francique luxembourgeois s'effectuait dans bon nombre d'écoles primaires. Les collègues instituteurs ont ainsi mis au point une méthode d'apprentissage de langue au cours de différents stages de formation continue entre 1996 et 1998. Quatorze unités thématiques ainsi qu'un livret pour la prononciation accompagné d'une cassette-audio comportant également des chants ont vu le jour.

C'est de cette méthode que s'inspirent depuis plusieurs années maintenant les élèves du collège de Sierck-les-Bains (7 unités en classe de 6ème, puis 7 unités en classe de 5ème).

La mise en place de l'outil informatique (TICE) a permis dès 1999 d'enrichir le site du collège en reportages et recherches auprès de la population locale sur beaucoup de thèmes : les vieux métiers, les traditions, l'évacuation dans la Vienne au début de la 2^{de} guerre mondiale, les menhirs de Launstroff... (le tout en francique et

en français).

Dans le souci de permettre une réelle continuité de l'apprentissage du luxembourgeois, les élèves peuvent depuis la rentrée 2005 poursuivre en classe de 4ème grâce à une méthode mise au point par le Ministère de l'Education Nationale du Luxembourg (livre, cahier d'activités, CD) : « Lëtzebuergesch fir all Dag ». Cet enseignement se poursuivra en classe de 3ème en espérant qu'un relais soit pris à partir de la classe de seconde (en apprentissage de la culture et de la langue). La validation de cette option au Brevet des Collèges ainsi que la perspective de l'option « Langue et Culture Régionales » au BAC confortent la pertinence de cette option.

Actuellement il existe donc au collège de Sierck-les-Bains 2 groupes d'élèves de 6ème, un groupe en 5ème, et un groupe en 4ème. L'intérêt croissant que portent les parents (souvent frontaliers travaillant au Luxembourg ou comptant proposer une ouverture dans ce sens à leurs enfants) laisse à penser que le luxembourgeois au collège a encore de beaux jours devant lui.

Claude PERIQUET

(Professeur d'Enseignement Général de Collège en Français, Allemand, et Luxembourgeois)

Le projet de l'école maternelle de Sierck les Bains intitulé « un petit citoyen dans une cité médiévale » a permis de mettre en œuvre une Action Educative Innovante intégrant la thématique « langue et culture régionales ».

L'objectif est de réaliser un livre qui s'intitulera « Chemin faisant avec l'âne de Sierck / Ennerwee mam siirker lesel ».

Tout au long des pages, ce « siirker lesel » parcourra notre cité et découvrira merveilles architecturales comme le château et les tours, connus de tous, mais aussi des trésors cachés comme les murs d'enceinte de la vieille ville, les venelles pavées, les maisons pont, les vieilles portes rattachées aux anciens métiers ainsi que de tous petits détails ignorés des Sierckois eux-mêmes : les décrotoirs, les bornes, la place des anciennes portes d'entrée dans la cité.

Ce livre se voudra bilingue et donnera les noms des rues, des monuments, des détails architecturaux en français et en francique luxembourgeois.

Il se veut un carnet de voyage qui puisse donner envie aux locaux ainsi qu'aux visiteurs de notre cité de partir à la découverte d'une ville médiévale qui n'a rien à envier à d'autres cités françaises et surtout de se l'approprier et de l'aimer.

Jacqueline BRUANT Directrice de l'école maternelle de Sierck-les-Bains

ndlr : ce projet A.E.I. a bénéficié d'un subventionnement de l'Education Nationale d'environ 2500 €.



stage FSU à Sierck les Bains